



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

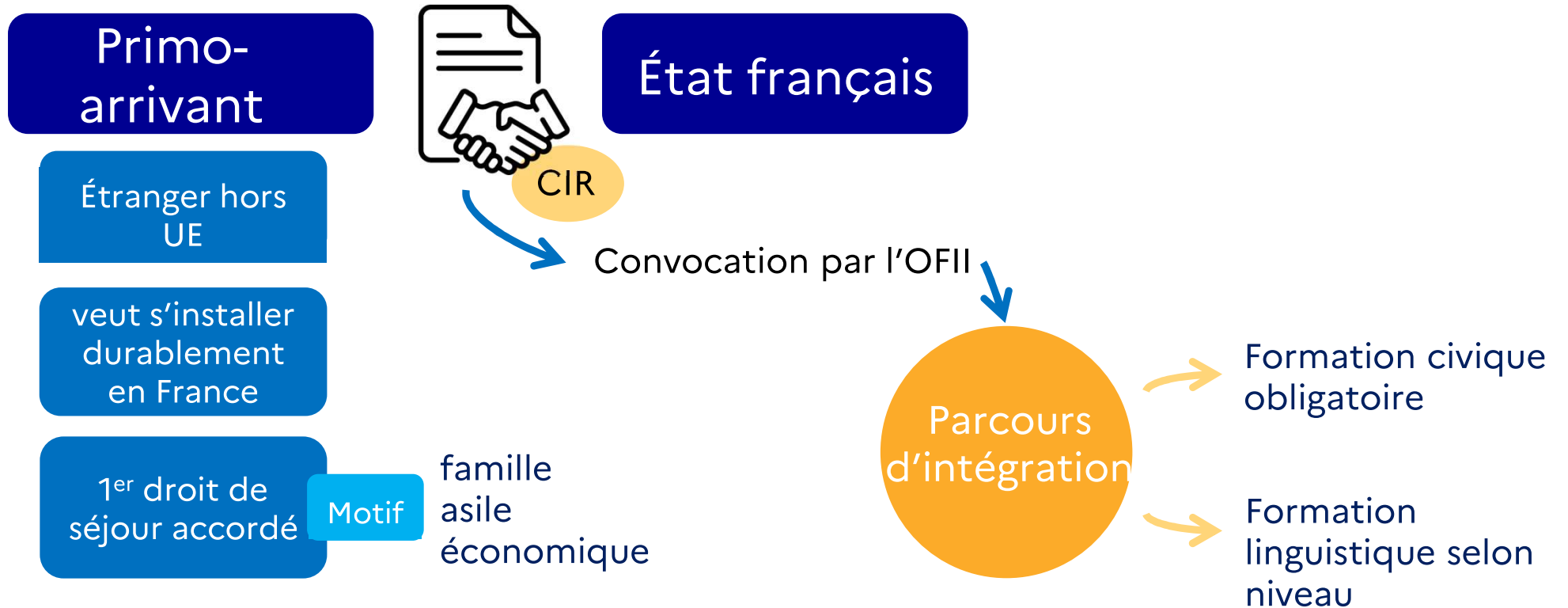
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

LES ENJEUX DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION ET DE L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

17 AVRIL 2026

Le public cible de la politique d'intégration



Les bénéficiaires de la Protection Internationale

Les réfugiés BPI (Bénéficiaires de la Protection Internationale)

Le statut de réfugié

- La convention de Genève 1951
- Persécution en lien avec le critère de race, religion, nationalité, groupe social, opinions politiques

La protection subsidiaire

- Protection temporaire
- Ne remplit pas les conditions du statut de réfugié
- Risques réels : peine de mort, torture, menace grave et individuelle contre sa vie

Le statut d'apatride

- Convention de New York 1954
 - Concerne les personnes qui ne connaissent pas de nationalité
 - Ne prend pas en compte les persécutions
-

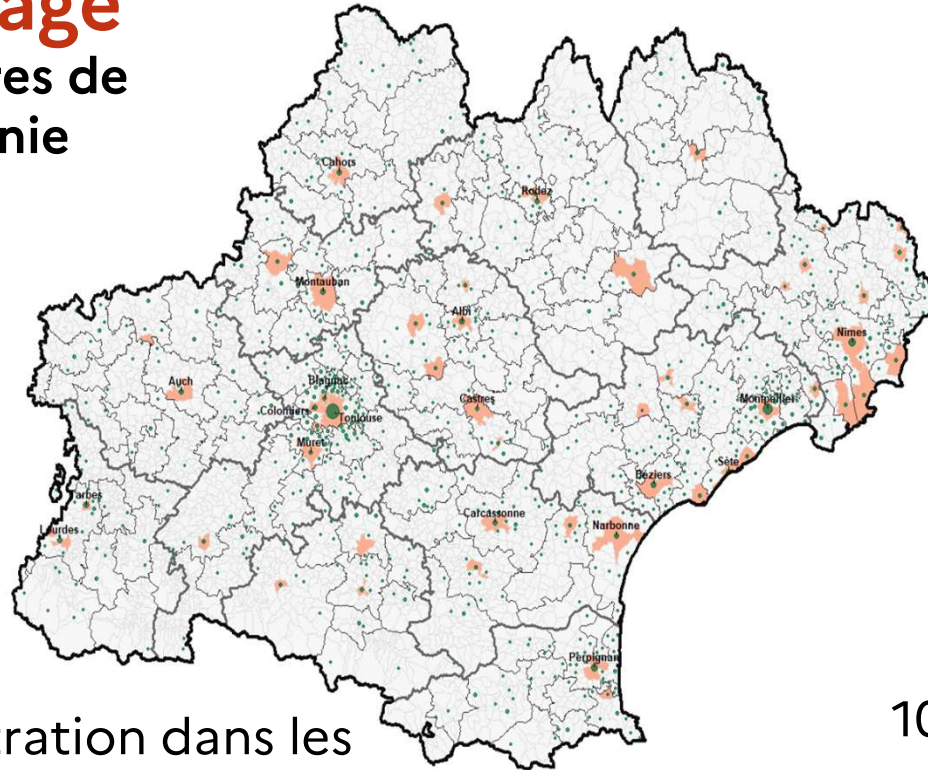
La répartition des CIR par département en 2025

Département	CIR	CIR % rapporté au total régional	dont BPI	dont BPI % rapporté au total régional	dont BPI % rapporté au total départemental
Ariège	262	3%	79	3%	30%
Aude	419	5%	141	5%	34%
Aveyron	297	3%	75	3%	25%
Gard	723	8%	165	6%	23%
Haute-Garonne	2969	34%	860	32%	29%
Gers	258	3%	89	3%	34%
Hérault	1669	19%	485	18%	29%
Lot	250	3%	125	5%	50%
Lozère	133	2%	55	2%	41%
Hautes-Pyrénées	378	4%	178	7%	47%
Pyrénées-Orientales	422	5%	196	7%	46%
Tarn	397	5%	129	5%	32%
Tarn et Garonne	445	5%	141	5%	32%
TOTAL	8622	100%	2718	100%	32%

Un enjeu territorial de maillage

8622 signataires de CIR en Occitanie (2025)

99 communes accueillent (+ de 10 CIR)



Forte concentration dans les territoires métropolitains et les communes comportant des QPV

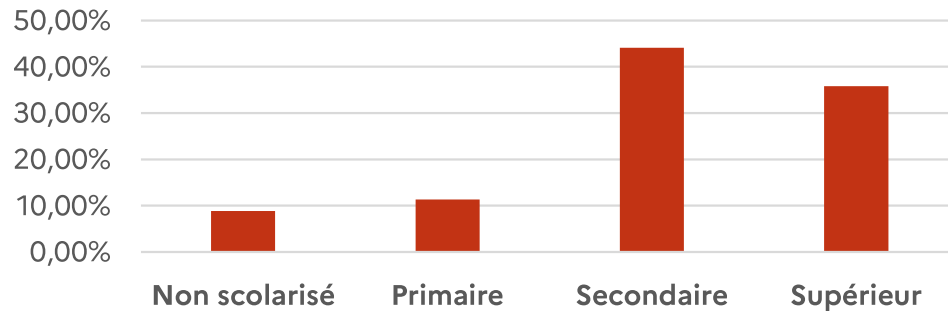
Commune	nombre de CIR en 2025
Carcassonne	116
Nîmes	338
Toulouse	1992
Auch	124
Béziers	147
Montpellier	913
Tarbes	174
Perpignan	272
Albi	159
Montauban	218
	4453

10 communes concentrent à elles seules **52 %** des signataires de la région



Caractéristiques des primo-arrivants en Occitanie en 2025

Niveau d'étude - CIR 2025



Profil type de l'étranger primo-arrivant en Occitanie en 2025

Homme de nationalité marocaine, de niveau d'étude secondaire ou supérieur, disposant d'un niveau minimal A1 en français.

Un public avec une capacité de progression notable, mais une grande hétérogénéité et une vulnérabilité des BPI en particulier.

Département	Nationalité 1	Nationalité 2	Nationalité 3
Ariège	Marocaine (11%)	Guinéenne (8%)	Ivoirienne (7%)
Aude	Marocaine (15%)	Afghane (5%)	Guinéenne (5%)
Aveyron	Ivoirienne (11%)	Guinéenne (9%)	Ukrainienne (6%)
Gard	Marocaine (32%)	Afghane (5%)	Bangladaise (4%)
Haute-Garonne	Marocaine (10%)	Tunisienne (9%)	Ukrainienne (7%)
Gers	Marocaine (15%)	Guinéenne (9%)	Tunisienne (8%)
Hérault	Marocaine (29%)	Ukrainienne (8%)	Afghane (5%)
Lot	Afghane (8%)	Chinoise (8%)	Bangladaise (8%)
Lozère	Afghane (12%)	Marocaine (11%)	Soudanaise (8%)
Hautes-Pyrénées	Ukrainienne (10%)	Afghane (10%)	Marocaine (7%)
Pyrénées Orientales	Ukrainienne (17%)	Marocaine (17%)	Afghane (9%)
Tarn	Marocaine (13%)	Ukrainienne (7%)	Guinéenne (7%)
Tarn et Garonne	Marocaine (19%)	Ukrainienne (12%)	Afghane (5%)

Ce qui a changé au 1^{er} juillet 2025

L'article 20 de la loi CIAI du 26 janvier 2024, pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration a introduit de nouvelles mesures et un nouveau parcours d'intégration.

Élévation des niveaux de langue requis

Carte de séjour pluriannuelle	A 1	→	A 2
Carte de résident	A 2	→	B1
Naturalisation	B1	→	B 2



Évolution de la formation civique

- contenu de formation renforcé
- préparation + examen final

Les personnes dispensées du niveau linguistique à atteindre

- ❖ **Publics dispensés :**
- Personnes de plus de 65 ans,
 - ✓ bénéficiaires de la protection internationale, apatrides, rente accident de travail, TEH ou proxénétisme
 - ✓ Certains titres dont CSP talent, travailleurs saisonniers, étudiants...
 - ✓ ressortissants de pays tiers relevant d'accords bilatéraux

Pour plus d'information, consulter :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N19804>

**LE PARCOURS
D'INTÉGRATION
RÉPUBLICAINE**

Ce qui a changé au 1^{er} juillet 2025

Cette nouvelle exigence linguistique impose de :

- raisonner en parcours et non en dispositifs
- d'adapter l'offre aux besoins emploi et enjeux de la certification

Prescription linguistique - changement de modalités en 2025

Test et orientation	Formation linguistique	Certifications
<p>en plateforme d'accueil de l'OFII (PFA)</p> <p>Test de positionnement linguistique <i>avec un formateur</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluation du niveau oral et écrit.• Une formation linguistique sera proposée aux personnes dont le niveau est inférieur au A2 à l'oral et/ou à l'écrit. <p>Entretien individuel <i>avec un auditeur de l'OFII</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation vers une formation linguistique en fonction des résultats du test.• Prescription de la formation civique.	<p>en présence ou à distance</p> <p>Formation linguistique présentielle</p> <ul style="list-style-type: none">• Public : Personnes non-communicantes, non-lectrices et /ou non-scriptrices dans leur langue d'origine.• Participation : Obligatoire une fois l'inscription acceptée.• Durée : 600h. <p>OU</p> <p>Formation linguistique à distance <i>via une application et un site web</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Public : personnes de niveau infra A2 à l'oral et/ou à l'écrit qui ne sont pas identifiées comme non-lectrices et /ou non-scriptrices.• Participation : Volontaire.• Durée : Accès à l'application pendant 1 an. <p>OU</p> <p>Formation linguistique hors OFII Les signataires peuvent choisir de se former hors parcours OFII et sont informés des options existantes lors de l'entretien individuel en PFA.</p>	<p>conditionnant l'obtention des titres de séjour</p> <p>Certification du niveau A2</p> <ul style="list-style-type: none">• Obligatoire pour la délivrance du titre de séjour pluriannuel.• Non pris en charge dans le parcours OFII.• À l'issue des formations complémentaires et les centres d'examen est dispensée avant la fin de la formation.

L'apprentissage de la langue : une stratégie régionale et départementale

Une stratégie régionale de soutien au développement de l'apprentissage de la langue française a été mise en place depuis 2017. Elle s'articule autour des 4 axes qui ont été déclinés par étapes :

- ✓ **La diversification de l'offre** : pour garantir une offre adaptée à tous les publics EPA, du point de vue des niveaux, des objectifs pédagogiques, des contenus, des rythmes et de l'implantation géographique → AAP « **Intégration des Etrangers Primo-arrivants** »
 - ✓ **L'amélioration de la qualité de l'offre** : par la professionnalisation des acteurs linguistiques → « Offres proposées par les CRIA – Centre de Ressources lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue »
 - ✓ **La connaissance et l'observation de l'offre** : les CRIA ont pour mission de cartographier l'offre et les plateformes contribuent à la démarche d'observation en caractérisant l'adéquation de l'offre aux besoins
 - ✓ **La construction de parcours linguistiques** : évaluer les besoins et prescrire l'offre la plus adaptée aux niveaux / capacités / objectifs de la personne et en fonction de l'offre disponible sur le territoire → plateformes linguistiques
-

Les plateformes linguistiques : un outil de coordination de parcours

- Implantées dans 9 départements depuis 2018
- Déployées dans tous les territoires de la région depuis octobre 2025
- Renforcées dans leur positionnement en tant que partenaires des 2 DT OFII.

Accueil
Evaluation
Orientation

- **Informer** sur les dispositifs de formation,
- **Évaluer** les besoins en termes de formation,
- **Conseiller** sur un projet personnel ou professionnel,
- **Préconiser** un parcours de formation,
- **Orienter** vers les partenaires pour concrétiser le projet de formation.

Observation

- **Assurer** une mission **observation (2025-2026)** en appui aux politiques publiques, par le recueil et l'analyse de données relatives à l'activité et la qualification de l'offre existante au regard des besoins

Les plateformes linguistiques départementales et interdépartementales en Occitanie

